



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS DE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

## SUR LES PERMIS D'AMÉNAGER ET L'ÉTUDE D'IMPACT ACTUALISÉE POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PIÉTONNIERS, LA VALORISATION DE LA ZONE BUNKER ET L'AMÉNAGEMENT D'UN POSTE D'OBSERVATION SUR LES COMMUNES DE SALLENELLES (14 665) ET DE MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE (14 409) - (Terrains François)

Par décision préfectorale du 15 juillet 2021, la demande de deux permis d'aménager (PA) enregistrée par les mairies de SALLENELLES et de MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE, respectivement sous les numéros PA 014 665 20 D0001 et PA 014 409 20 D0003, déposée en date du 17 décembre 2020 par Monsieur Jean-Philippe LACOSTE, représentant le Conservatoire du Littoral, maître d'ouvrage, doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'actualisation de l'étude d'impact (Évaluation environnementale) du projet, l'avis de l'autorité environnementale compétente, la Mission régionale de l'autorité environnementale de Normandie (MRAe), sur cette actualisation et le mémoire en réponse du Conservatoire du Littoral ainsi que le dossier de demande complété seront mis à disposition du public par voie électronique durant 30 jours minimum :

**du lundi 16 août 2021 au jeudi 16 septembre 2021 inclus.**

Le dossier mis à la disposition du public comprenant toutes les pièces réglementaires sont téléchargeables sous le lien informatique ci-dessous :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2552>

### Consultation du dossier

Le dossier sera également consultable en un lieu rappelé ci-dessous, durant leurs jours et horaires d'ouverture respectifs, et disponible en téléchargement sur le site internet mentionné ci-dessous :

• au siège de la DDTM sis 10, Boulevard du Général Vanier, CS 75 224, 14 052 CAEN CEDEX 4 (siège de la consultation) sur rendez-vous au 02.31.43.16.00 du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.

• Sur le site des services l'État dans le département à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>  
en suivant la rubrique : **Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Consultation du public > Les Consultation en cours**

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'établissement public le Conservatoire du Littoral, maître d'ouvrage, représenté par Monsieur Hervé NIEL sis Délégation Normandie – Citis – Le Pentacle – 5, avenue de Tsukuba, B.P. 81 - 14203 Hérouville -Saint-Clair – Téléphone : 02 31 15 30 97.

Le public pourra déposer ses observations et propositions durant le délai de la consultation sur le site de la société « PREAMBULES » sous le lien suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/2552>

### Après consultation et décision à prendre

Dans un délai qui ne peut pas être inférieur à quatre (4) jours à compter de la date de clôture de la consultation, le Conservatoire du Littoral, maître d'ouvrage, produira une synthèse des observations et propositions du public. La décision relative aux permis d'aménager ne pourra être rendue avant que ladite synthèse des observations du public n'ait été rédigée.

À l'issue de la participation du public et au plus tard à la date de publication de la décision préfectorale, le Préfet du Calvados rendra public par voie électronique et pour une durée de trois (3) mois un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées lors de la consultation avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que, dans un document séparé, des motifs de sa décision.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de l'État dans le département sous le lien :  
<http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html>

en suivant la rubrique :

**Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Consultation du public > Conclusions – Consultation du public .**

Cette procédure s'achève avec la décision relative aux permis d'aménager de compétence État en application du Code de l'urbanisme.

**NE PAS RECOUVRIR AVANT LE VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2021 INCLUS**